

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DISCOURS

DE

M. G. SCHLUMBERGER

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

A L'OCCASION DE LA MORT

DE

M. DE ROZIÈRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lu dans la séance du 19 juin 1896.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC XCVI

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DISCOURS

DE

M. G. SCHLUMBERGER

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

A L'OCCASION DE LA MORT

DE

M. DE ROZIÈRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lu dans la séance du 19 juin 1896.

MESSIEURS,

L'Académie des Inscriptions est bien cruellement éprouvée. Il y a sept semaines, nous avons la douleur de perdre notre vénéré doyen d'âge M. Hauréau. Aujourd'hui c'est encore un de nos doyens, mais aussi un de nos confrères les mieux doués, les plus intelligents, auquel nous allons rendre un suprême hommage. Par un article de ses dernières volontés, M. de Rozière a demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. C'est

INSTITUT

1896. — 12.

donc d'ici que je lui adresserai, en votre nom, un dernier adieu. Il y a peu de semaines, il prenait part à nos travaux, à toutes nos discussions avec son ardeur, sa vivacité accoutumées. Un mal implacable vient de l'enlever sans que la plupart d'entre nous aient pu lui dire un dernier adieu. Laisant de côté sa carrière politique si honorable, si bien remplie, au cours de laquelle il a rendu de grands services aux lettres, je ne vous parlerai que de son activité purement scientifique.

Thomas-Louis-Marie-Eugène de Rozière était né à Paris le 3 mai 1820. Notre confrère venait donc d'entrer dans sa soixante-dix-septième année. Qui s'en serait douté à le voir prendre la parole dans nos séances ou au sein de nos commissions pour défendre avec tant de vaillance juvénile, avec tant de netteté, de lucidité, les causes qui lui étaient chères?

Rozière avait été pensionnaire de l'École des chartes où ensuite il professa l'histoire du droit français et du droit canonique pendant plusieurs années. Il avait constamment conservé pour ce grand établissement une tendresse filiale dont il lui donna mainte preuve. Il fut un des collaborateurs de la *Bibliothèque de l'École*. De 1851 à 1852, il remplit les fonctions de chef du cabinet du ministère de l'Instruction publique auprès de son beau-père, M. Giraud.

Les premiers travaux d'ordre historique qui lui ont valu sa juste réputation datent de loin. Dès 1843, il publiait une étude sur les monnaies royales chypriotes fort importante quand on considère le petit nombre de documents dont on disposait à cette époque. Il partagea pour ce travail avec M. de Mas-Latrie un prix de notre Académie.

Dans le même ordre d'études relatives à l'Orient latin au moyen âge, il publia en 1849 le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, œuvre qui a été fort utile pour l'histoire alors si mal connue des Institutions du royaume franc de Jérusalem.

Mais Rozière s'était voué plus spécialement à l'histoire du droit, de la diplomatie et des institutions du moyen âge. Il a enseigné le droit non seulement à l'École des chartes, ainsi que je l'ai rappelé, où il eut pour successeur le regretté Ad. Tardif, mais aussi au Collège de France, où, durant plusieurs années, de 1872 à 1881, il a suppléé son ami Laboulaye. C'est dans cet ordre d'études qu'il a donné la plupart des travaux qui lui vaudront à toujours la gratitude des érudits et qui l'ont fait nommer parmi nous dans la séance du 30 juin 1871. Dans ce domaine, outre d'assez nombreux et excellents mémoires (*Ancienne coutume de Thégra, Charte du Consulat d'Uzès, l'École de droit d'Alais au XIII^e siècle, le Pariage de Pamiers*), Rozière s'est surtout fait connaître par deux publications considérables du plus grand mérite, consacrées l'une et l'autre aux anciens formulaires. La plus importante, qui traite en trois volumes des formules des époques mérovingienne et carolingienne, est intitulée : *Recueil général des Formules usitées dans l'empire des Francs du V^e au X^e siècle*. Elle a rendu et rend de nos jours encore les plus grands services. L'étude de ces documents, en effet, féconde le droit, car les formules sont, pour ainsi dire, le droit en action, le droit vivant. Le recueil de Rozière, où figurent d'ailleurs beaucoup de textes nouveaux découverts par lui, garde un grand prix pour les travailleurs, même après la publication plus ré-

cente de Zeumer, parce que Rozière eut l'idée de faire fondre tous les anciens recueils de formules en un recueil unique et d'y classer toutes les formules dans un groupement nouveau par ordre de matières. Ce système, approuvé par les uns, regretté par les autres, en tout cas très pratique, facilite certaines recherches et peut suggérer de féconds rapprochements par la comparaison rapide des groupes de formules similaires.

La seconde grande publication de Rozière est celle du *Liber diurnus*, paru en 1869, recueil des formules usitées par la chancellerie pontificale du V^e au XI^e siècle. Une importante préface, que la récente édition allemande de ce livre n'a point fait oublier, précède, dans cette belle édition de notre regretté confrère, le texte même du *Liber*.

Dans le même ordre de travaux, il faut citer encore les *Formulae anlegavenses* publiées en 1844, les *Formules inédites d'après un manuscrit de Saint-Gall* en 1853, les *Formules wisigothiques* en 1854, *De l'histoire du droit en général et du grand coutumier de Normandie* en 1867, *Dissertation sur l'histoire et le droit ecclésiastique* en 1869.

Il faut se reporter à l'époque où Rozière rédigeait son grand travail sur les Formules de l'époque franque pour en bien apprécier le mérite. Il n'existait pas de recueil complet pour cette vaste période. Rozière rechercha avec le plus grand soin les manuscrits dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Cette poursuite était des plus ardues, car alors il n'existait pas comme aujourd'hui des catalogues excellents. Non seulement notre confrère a trouvé, je l'ai dit, un grand nombre de formules non encore reconnues

par ses prédécesseurs, mais il a considérablement amélioré le texte de beaucoup de celles qui étaient déjà connues. Depuis son travail, on n'a presque rien ajouté.

Quand il fit son édition du *Liber diurnus*, il eut aussi à lutter contre les plus grandes difficultés, dans de telles conditions qu'il ne put même obtenir communication du manuscrit original de la Bibliothèque Vaticane. Il n'en tira pas moins le plus remarquable parti des renseignements qu'il réussit à se procurer. Aujourd'hui la nouvelle édition publiée par M. de Sickel, notre associé étranger, plus heureux que notre confrère, met à la disposition de tous, en les complétant, les indications que Rozière avait eu tant de peine à réunir.

Avec Laboulaye et notre confrère de l'Académie des Sciences morales, M. Dareste, Rozière a fondé une des rares *Revues* juridiques consacrées à l'histoire du droit qui se publient en France. Cette *Revue*, toujours identique sous des titres successifs, compte aujourd'hui plus de trente années d'existence. Elle jouit dans le monde savant de la plus haute estime. Elle a rendu, elle rend tous les jours à l'histoire du droit et des institutions les plus signalés services.

Dans l'ordre des travaux intéressant plus particulièrement notre Académie, Rozière a publié en 1856, en collaboration avec M. Chatel, la *Table générale* de nos *Mémoires*, jointe à celle des *Mémoires* de l'Académie des sciences morales et politiques.

Dans ces derniers temps il s'était occupé avec un intérêt très grand, pour ainsi dire un intérêt de famille (car cette publication se rattachait dans sa pensée à celle de M. Pardessus, son grand-père : *Diplomata et chartæ*), de la publica-

tion des Diplômes royaux que l'Académie a votée et dont elle a remis le soin à une commission spéciale. Il s'était adjoint des collaborateurs préparés de longue date à cette entreprise et surveillait ce labeur avec un soin minutieux.

Les études auxquelles Rozière s'était voué sont comme héréditaires parmi les siens. Il avait eu autour de lui, outre Pardessus, son grand-père que je viens de citer, Ch. Giraud, son beau-père qui s'était, lui aussi, consacré à l'histoire du droit.

Tous les ouvrages de notre regretté confrère que je viens de passer en revue se distinguent par une science nette et précise. La lucidité, la clarté d'exposition ont toujours caractérisé ses travaux comme son enseignement.

Il est temps de dire quelques mots d'un autre champ d'action où Rozière s'est montré un maître. De 1853 à 1881, il fut inspecteur général des archives départementales. Au moment où il fut nommé à ce poste, vers les débuts de l'Empire, le service des Archives n'existait qu'à l'état purement rudimentaire. La plupart des départements n'avaient pas de locaux ou des locaux insuffisants. Les archives anciennes étaient à peu près partout dans l'abandon et dans le même état que lors de leur transfert dans les préfectures après la Révolution. Quand je dis dans le même état, je me trompe ; plusieurs dépôts avaient été mis au pillage ; quelques-uns avaient été dépouillés de leurs richesses par voie administrative. Malgré les progrès réalisés sous le ministère Duchâtel, les recherches étaient difficiles, sinon impossibles, faute de classement et d'inventaires. Le personnel était presque toujours au-dessous de sa tâche ; d'une part, de vieux

archivistes, fonctionnaires de préfectures mis à la retraite et pourvus de postes d'archivistes, parce qu'on voulait augmenter leur pension, incapables de faire des classements et des inventaires et, faute de fil conducteur, de diriger des érudits dans leurs recherches et de leur donner satisfaction; d'autre part, de jeunes archivistes, sortis de l'École des chartes, que la vue d'un désordre plus que demi-séculaire rebutait ou qui profitaient de leur situation pour se livrer à des travaux personnels. Par son énergie extrême, jointe à l'amour inné du devoir et de sa fonction, Rozière est arrivé petit à petit à réorganiser ce service si capital. Par son insistance auprès des préfets, il a obtenu des Conseils généraux l'attribution ou la construction de locaux; il a guidé, dirigé et formé toute une génération d'archivistes à qui, dans des inspections qui duraient souvent dix jours et plus, il traçait des cadres de classement, dont il vérifiait le travail d'inventaire, à qui enfin il apprenait le métier, quelquefois avec un peu de vivacité. C'est à lui également que nous devons l'organisation, le classement et l'inventaire des Archives communales et hospitalières. — Tout n'est pas parfait dans le service des Archives, si considérable et si compliqué, mais c'est à Rozière surtout que nous devons d'avoir débrouillé ou fait débrouiller le chaos. A ce titre, il a vraiment droit à la reconnaissance des travailleurs et des administrations. Après 1870 surtout, en sa qualité de président de la Commission des archives, alors qu'il eut la haute main, il a fait réaliser les progrès les plus considérables, mais il était juste de rendre un hommage mille fois mérité à la période précédente de

son activité, période de lutttes et de difficultés, dont il triompha constamment par sa rare énergie. Dans ces dernières années, il avait étendu sa vigilance aux archives ministérielles à Paris. C'est à lui qu'on doit en grande partie les améliorations réalisées aux archives des ministères des affaires étrangères et de la marine.

Tous vous avez connu les belles qualités de notre confrère, l'ardeur qu'il mettait à soutenir, à défendre les causes qui lui tenaient au cœur, à rendre service à ses amis, à ses disciples. Dans nos commissions il louait ou combattait avec une vivacité passionnée, toujours appuyée sur des preuves excellentes. Ses rapports étaient de vrais modèles de lucidité, de critique consciencieuse. Vendredi dernier, alors qu'il était presque mourant, comme nous nous apprêtions, en commission, à décerner les médailles du concours des Antiquités nationales, il nous fit parvenir un long et admirable rapport sur un des principaux ouvrages soumis à notre suffrage. Ces trente pages qu'il venait de dicter de sa voix défaillante étaient empreintes d'une telle vigueur, d'une telle netteté d'exposition et d'argumentation que le contraste était presque dramatique entre cet esprit encore si vivant et ce corps presque moribond.

L'Académie perd en Rozière un de ses membres les plus brillants et les plus zélés.



